



PROJET - Stratégie départementale en faveur de la ruralité – Loire-Atlantique

PREAMBULE

Un département « intermédiaire »

Avec un total de 207 communes, 3 arrondissements (Châteaubriant-Ancenis, Nantes, Saint-Nazaire), une métropole, 16 intercommunalités et 31 cantons, la Loire-Atlantique connaît un fort dynamisme démographique et économique notamment porté par la métropole nantaise et du pôle métropolitain Nantes – Saint-Nazaire.

La ruralité est néanmoins présente en Loire-Atlantique, qui est classée selon l'Insee parmi les départements dits intermédiaires, avec un habitant sur trois vivant dans une commune rurale. En 2022, 124 communes rurales ont été recensées (soit près de 60 % des communes du département).

L'Agenda rural, feuille de route en faveur de la ruralité

L'Agenda rural, mis en place en septembre 2019, est un plan d'action global qui vise à favoriser le développement des territoires ruraux et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants, dans une démarche interministérielle. Il encourage la redynamisation des campagnes, des centre-bourgs, et le soutien des initiatives locales.

Les enjeux de la ruralité sont présents en Loire-Atlantique. Les territoires ruraux font face à des défis qui nécessitent un accompagnement renforcé : souvent moins dotés en services et en commerces de proximité, éloignement et enclavement, inégalités d'accès aux nouvelles technologies, baisse de la construction de logements neufs du fait d'une croissance démographique qui ralentit dans l'espace rural, enjeu de mobilités des territoires peu denses, etc.

En Loire-Atlantique, une stratégie départementale en faveur de la ruralité permettra d'identifier les actions prioritaires à mener en concertation avec les élus pour répondre à leurs préoccupations, et de définir les modalités de soutien et d'accompagnement qui seraient sollicités. Elle constituera une véritable territorialisation de l'Agenda national, tout en tenant compte des spécificités et des caractéristiques des territoires ruraux de Loire-Atlantique.

Sur la base d'un travail de co-construction entre élus et acteurs de la ruralité et d'une large concertation des entités publiques et privées, la présente stratégie se concentre sur quatre thématiques, considérées prioritaires dans le département : la santé, les mobilités, l'ingénierie territoriale et le foncier.

PRINCIPAUX ENJEUX DES TERRITOIRES RURAUX EN LOIRE-ATLANTIQUE ET PISTES D' ACTIONS

1. Une meilleure accessibilité aux soins

1.1. Constats

- Constat 1 : Avec la baisse du nombre de médecins, la densité médicale s'érode alors que le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques conduisent à un besoin d'accès aux soins accru.
- Constat 2 : Beaucoup de praticiens arrivent à l'âge de la retraite et les nouvelles générations ne sont pas assez nombreuses pour compenser ces départs et ne souhaitent pas forcément s'installer en milieu rural.
- Constat 3 : Les patients rencontrent des difficultés croissantes à trouver un médecin traitant. Ceux qui en disposent voient les délais d'attente s'allonger pour obtenir un rendez-vous et les consultations sans rendez-vous sont parfois difficiles à obtenir.

1.2 Proposition d'actions

⇒ **Favoriser l'installation des médecins et le partage des tâches entre personnels soignants et non soignants**

- développer l'exercice coordonné des professionnels de santé avec les maisons de santé (MSP) ou centres de santé polyvalents (CSP) et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Pilotes : CPAM et ARS (sur initiative des professionnels de santé)

Calendrier :

- 60 % de la population du département à échéance fin 2023
- 80 % de la population du département (hors agglomération nantaise et nazairienne) couverte par une CPTS à échéance fin 2023

- libérer du temps médical avec plus de recrutements d'infirmiers en pratique avancée (IPA) et d'assistants médicaux :

1/ Soutien de l'ARS pour financer la formation des IPA en soins primaires par un doublement des aides de l'Etat pour les IDE du secteur libéral s'engageant sur un projet en exercice coordonné en soins primaires (10600€ national + 10600€ FIR/an)

Pilote : ARS

Calendrier : 2022 et 2023

2/ Développer les postes d'assistants médicaux auprès des médecins

Pilote : CPAM

Calendrier : création de 100 postes d'assistants médicaux d'ici 2023

- développer les contrats locaux de santé (CLS) pour mobiliser les acteurs locaux en créant des synergies autour d'un projet commun de réduction des inégalités territoriales en santé.

Pilotes : EPCI et ARS

Calendrier :

- 60 % de la population de Loire Atlantique couverte par un CLS à échéance fin 2023
- 100 % de la population de Loire Atlantique couverte par un CLS à échéance fin 2025

⇒ **Valoriser les nouvelles méthodes et formes d'accès aux soins**

- Développer des projets de télésanté au plus près des besoins pour construire des parcours de soins en proximité et alterner les consultations en visio et en présentiel

Pilotes : ARS avec partenaires CD, CR, CPAM

Calendrier : 100 % des EHPAD en territoire ruraux équipés en 2023

- Accompagner les projets des professionnels de santé dans la mise en place de téléconsultation au bénéfice des territoires sous dotés, en équipant des EHPAD, des MSP, des CSP en dispositifs de télésanté (co-financement ARS/CR/CD d'un pack pour les EHPAD (PC, webcam, système de facturation, appareils connectés) : 5000€ par EHPAD

Pilotes : CPAM et ARS en concertation avec les CPTS et les représentants des professionnels de santé

Calendrier à définir avec les pilotes et/ou le groupe de travail concerné

- expérimenter sur un territoire de nouvelles modalités organisationnelles entre prestataires permettant à des personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier à domicile de services, en fonction de leurs besoins. Création du premier centre de Ressources Territorial (CRT) pour les personnes âgées, en juillet 2022, dans le département (comme il s'agit d'un appel à projet, le porteur retenu pourrait ne pas être sur un secteur rural).

Pilote : ARS

Calendrier :

- *Publication du cahier des charges en juillet 2022*
- *Mise en œuvre en 2023*

- développer les actions mobiles dans le domaine de la prévention en milieu rural (bus mobiles proposant des dépistages et des orientant vers les dispositifs de droit commun)

Pilotes : ARS et partenaires cofinanceurs

Calendrier :

- *Nord du département*
- *Démarrage en 2022*

- accompagner les consultations avancées, avec différentes formes possibles : antenne d'un centre de santé pour les médecins salariés, cabinets secondaires pour les médecins libéraux, embauche par le CH de médecins sur un temps partiel PH et les postes seront financés par les recettes de l'activité, incitation à la réalisation de consultations avancées en zone sous-dotée via le contrat de solidarité Territoriale Médecin (CSTM).

Pilotes : ARS et CPAM

Calendrier :

- *Nouveau projet article 51 à expérimenter en 2023*
- *Nouveau cahier des charges pour les centres de santé fin 2022 (avec modèle médico-économique stabilisé, et aide au démarrage de l'ARS)*

⇒ **Organiser un temps de travail avec les autorités organisatrices en vue de développer l'offre de transport pour améliorer l'accès géographique à la santé et les actions mobiles dans le domaine de la prévention.** Transports solidaires pour amener vers des structures de soins existant en milieu rural, transport à la demande), bus mobiles proposant des dépistages et des orientant vers les dispositifs de droit commun.

Pilotes : autorités organisatrices de la mobilité

Calendrier à définir avec les pilotes

2. Le développement des mobilités durables

2.1. Constats

- Constat 1 : Avec près des 1/3 des émissions de GES, le transport routier est le secteur le plus émetteur dans le département. Cette situation s'explique notamment par la prédominance de la voiture dans les déplacements domicile travail : elle est utilisée pour les 3/4 des déplacements. En l'absence d'alternatives fiables et flexibles aux déplacements motorisés,

l'autosolisme apparaît comme un horizon indépassable pour se déplacer dans les territoires peu denses. Pourtant les coûts individuels et sociétaux induits sont considérables : précarité énergétique dans les déplacements des ménages ; pollution atmosphérique et émissions de gaz à effet de serre ; phénomène de congestion aux abords des villes et insécurité routière.

- Constat 2 : au regard des caractéristiques territoriales (dynamique démographique et économique), l'offre de transport et les services mobilités sont plus réduits en zone rurale. Deux facteurs expliquent cette situation : la massification des déplacements nécessaire aux transports collectifs est plus complexe dans les espaces de faible densité ; le financement des mobilités n'est pas assis sur une ressource affectée contrairement aux espaces urbains de métropoles ou de grandes agglomérations. Des solutions existent et peuvent se développer pour améliorer la mobilité du quotidien dans les territoires peu denses : en premier lieu soutenir le développement du transport à la demande, lignes régulières de covoiturage, auto-stop organisé, transport solidaire, autopartage entre particuliers ou encore plateformes de mobilité.

Constat 3 : les mobilités alternatives à la voiture manquent de visibilité et de lisibilité, de même que les outils mobilisables par les collectivités rurales pour y recourir (AAP ; AMI) et par les ménages de ces territoires (FMD, participation employeur, etc).

Constat 4 : en plus d'un besoin de liaisons au sein des EPCI, il existe un besoin de liaisons inter-bourgs et inter-EPCI.

2.2 Propositions d'actions

⇒ **En association avec la Région, organiser une communication auprès des élus sur les acteurs, les outils financiers et de connaissance, et l'ingénierie qui sont mis à disposition pour le développement des mobilités durables et alternatives à la voiture individuelle.**

- organisation de webinaires et/ou réunions par arrondissement

Pilotes : DDTM en lien avec préfecture et sous-préfectures

Calendrier : dernier quadrimestre 2022

En complément, un questionnaire sera envoyé aux chargés de mission mobilités des EPCI pour identifier le cas échéant les besoins d'accompagnement des territoires, et les coopérations entre les communes et les intercommunalités.

- enrichissement du site internet des services de l'État

Pilote : DDTM (élaboration d'un questionnaire pour caractériser les modalités d'accompagnement des communes, les coopérations EPCI/com et les éventuels besoins d'appui)

Calendrier à définir avec le pilote

⇒ **Renouveler le programme MOBY** (écomobilité scolaire) en communiquant davantage auprès des territoires ruraux (développement des vélos bus, etc), sensibiliser/former les parents. Ce programme ne relevant pas des services de l'État, il revient aux collectivités de prendre contact directement avec la société Eco CO2 (<https://www.moby-ecomobilite.fr/programme/>).

⇒ **étudier la faisabilité de développer des services mobilités** (soutenir le développement du transport à la demande, créer plus de lignes de bus entre les bourgs, développer les liaisons Aleop, créer plus d'infrastructures cyclables sécurisées et directes, développer les solutions d'autopartage, étudier l'ouverture de certaines lignes ferroviaires, par exemple Redon/Pontchâteau/Saint-Nazaire).

Pilotes : DDTM (organisation d'une réunion avec le CR et le CD afin de partager sur les besoins des territoires ruraux). Une réflexion est en cours dans le cadre des bassins de mobilité. Il appartient aux communes rurales de faire remonter les besoins potentiels à leurs autorités organisatrices de mobilité pour discussion à l'échelle des bassins, avec des réponses qui ne sont pas nécessairement les mêmes selon les territoires.

Calendrier : oct/nov 2022

=>Réaliser une fiche synthétique qui recense les acteurs de la mobilité et leurs compétences.

Pilote : DDTM (projet de plaquette d'information qui sera partagé avec le CR, le CD et la DREAL)

Calendrier : élaboration de la plaquette au premier semestre 2023 dans la poursuite de la réunion avec le conseil régional et le conseil départemental

⇒ Conforter les démarches engagées sur les actions d'intérêt commun entre la métropole et les EPCI environnants (aires de co-voiturage, etc) dans ce domaine et dans l'objectif d'une coopération entre territoires (alliance des territoires).

Pilote :Préfecture

Calendrier :2022 : (identification d'expérimentations possible, sollicitation d'un appui de l'ANCT pour accompagner)

3. Foncier

3.1. Constats

- Constat 1 : Dans le contexte particulier de la ruralité, marqué par un marché foncier « détendu » mais où les enjeux de transition écologique et énergétique et de sobriété foncière sont non moins prégnants, le déficit d'ingénierie technique foncière à l'échelle communale et intercommunale ne permet bien souvent pas d'inscrire les projets communaux dans une véritable stratégie, ni de les mettre en œuvre aussi efficacement qu'ils pourraient l'être d'un point de vue opérationnel et économique.
- Constat 2 : la mise en œuvre du ZAN amènera les communes rurales à devoir repenser le modèle de renouvellement urbain des bourgs et hameaux (renouvellement urbain, logements vacants, réhabilitation), ainsi que l'inclusion de publics spécifiques (logement social, main d'œuvre agricole).
- Constat 3 : la préservation des zones agricoles et des sièges d'exploitation est un sujet majeur alors qu'apparaissent de nouveaux usages du foncier agricole (nouvelles exigences réglementaires et sociales, arrivée de nouveaux acteurs porteurs de nouveaux modèles agricoles ou usages).

3.2. Propositions d'actions

⇒ Lancer un travail avec les foncières actuelles pour mieux prendre en compte les enjeux de la ruralité et leurs spécificités et examiner les actions à engager pour la production de logements (pas uniquement de l'accession sociale), l'acquisition de locaux commerciaux et sièges d'exploitation agricoles

Pilote : DDTM

Calendrier : dès que possible

⇒ Organiser une action de formation, d'information et de sensibilisation sur le thème « sobriété foncière et ruralité » à destination des élus de la ruralité. Des formations à organiser

directement auprès des EPCI pour comprendre le cadre réglementaire, les enjeux et les opportunités sur les nouvelles logiques d'aménagement de logements auprès des administrés réalisées en ruralité.
Pilotes : Préfecture avec une mobilisation de plusieurs intervenants (EPF, Agences d'urbanisme, DDTM, CA, CD, etc)

Calendrier : en fonction de la mise en œuvre des dispositifs au niveau national

⇒ **Valoriser les bonnes pratiques des ruralités en Loire-Atlantique**

- valorisation de l'initiative « réinventer rural Nozay »

Pilote : Préfecture

Calendrier : sans délai (selon les disponibilités de l'EPCI et du bureau d'études chargé de son accompagnement), notamment lors d'un webinaire

- valorisation des actions menées par la chambre d'agriculture et les autres acteurs du monde agricole sur le foncier agricole.

Pilotes : DDTM

Calendrier : sans délai (selon les disponibilités et les moyens de la Chambre d'agriculture)

4. Ingénierie territoriale

4.1 Constats

- Constat 1 : il existe une méconnaissance des besoins des communes, des ressources mobilisables (incluant les ressources humaines internes), des outils de financements et des interlocuteurs pour répondre aux besoins en ingénierie des collectivités.
- Constat 2 : les sujets transversaux, au centre de l'actualité des élus, en prenant pour exemple la revitalisation des centralités, mettent en avant les contraintes nouvelles portées sur l'ingénierie telles que : la gestion du temps court et du temps long, les contraintes réglementaires (ZAN ...), la nécessité des études, des plans et programmes pour mener les projets, le souhait des élus de passer à l'action, leur capacité à être mobilisés sur une multitude de projets, parfois complexes, leurs connaissances des leviers de l'aménagement (urbanisme, action foncière...).
- Constat 3 : ces contraintes doivent conduire à revoir l'ingénierie et sa structuration sur le territoire : le rôle de l' élu, sa formation, des référents techniques, les typologies d'ingénierie à mobiliser (financière, de procédures, de conseil, d'accompagnement amont...).

4.2. Propositions d'actions

⇒ **Valoriser les bonnes pratiques et les retours d'expérience en matière d'ingénierie intercommunale (postes mutualisés, prestataires extérieurs, accompagnement ANCT) et mieux connaître les freins et leviers des organisations des collectivités en matière d'ingénierie.**

Pilotes : La Région réfléchit à renforcer son offre en matière d'ingénierie territoriale auprès des collectivités.

Calendrier : 2022

⇒ **Former les élus et les techniciens.** Objectif : proposer différents formats de formation pour sensibiliser et connaître des solutions : réseaux d'élus et agents, formation à différents stades du mandat, accompagnement, visites sur d'autres territoires, etc.

Un partenariat avec l'ANCT, le CNFPT et le centre de gestion pourrait être imaginé

Pilote : Préfecture

Calendrier à déterminer par le pilote

⇒ **Conseiller les collectivités sur l'ingénierie locale mobilisable.** Objectif : réaliser un guide sur les ressources pour améliorer la lisibilité de l'offre locale disponible (opérateurs, réseaux de communes ou EPCI, agences, habitants, etc). Cette action pourra être portée dans le cadre de la feuille de route de l'ANCT.

Pilote : DDTM

Calendrier : 2022

2. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE ET GOUVERNANCE

La stratégie fera l'objet d'un suivi à long-terme sous l'impulsion du sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, référent ruralité pour la Loire-Atlantique.

Une équipe projet, regroupant les services de l'État (préfecture- DCPAT, DDTM), l'Association départementale des Maires de France (AMF), l'Association départementale des maires ruraux (AMRF), des représentants des intercommunalités, le département et la région, veille à la mise en œuvre de la stratégie. L'équipe projet se réunit au moins une fois par trimestre pour évaluer l'état d'avancement des actions.

Un comité départemental de la ruralité, présidé par le préfet de région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique, se tiendra au moins une fois par an pour valider l'avancement de la stratégie ruralité et élargir les travaux à de nouvelles priorités sur la base d'une concertation renforcée entre les acteurs et élus de la ruralité. Des ateliers thématiques seront ainsi constitués en tant que de besoin. Un tableau de suivi des actions sera mis en place et communiqué à chaque comité départemental de la ruralité.

Les participants à l'équipe projet :

